

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Avant de vous engager, regardez toujours de chaque côté et laissez passer les autres usagers de la route.
- Utilisez les passages pour piétons aux intersections et les descentes de trottoirs adaptées.
- Respectez en tout temps les feux de circulation, les feux piétonniers et les autres signalisations.
- Évitez de longer les véhicules automobiles stationnés, car quelqu'un pourrait en sortir brusquement.
- Soyez attentif aux obstacles : véhicules automobiles stationnés, terrains accidentés, endroits achalandés, travaux routiers, etc.
- Portez des vêtements ou une veste de couleur claire ou réfléchissante.
- Lorsque vous circulez sur un trottoir, adoptez une vitesse comparable à celle des piétons et n'oubliez pas que ceux-ci ont toujours priorité.
- Assurez-vous que les objets que vous transportez sont bien arrimés et ne nuiront pas à la conduite et à la visibilité.
- Soyez prudents aux passages à niveau.
- Demeurez courtois en tout temps.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE*

- Toute AMM doit être munie de réflecteurs sur les quatre côtés de l'appareil (blancs en avant, rouges à l'arrière).
- Les triporteurs et les quadriporteurs doivent être munis d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière lorsqu'ils circulent la nuit.
- Toute AMM doit, lorsqu'elle circule sur **l'accotement** d'un chemin où la vitesse permise est d'au moins 70 km/h, être munie d'un fanion orange triangulaire d'au moins 300 cm², à une distance minimale de 150 cm du sol. *
- Toute AMM qui véhicule un passager de moins de 5 ans doit posséder un dispositif de retenue qui protège l'enfant.

* Le ministère des Transports du Québec recommande que les AMM soient munies de fanion pour tout déplacement sur la voie publique.

Cette publication est une initiative du Comité consultatif du plan d'action pour l'intégration professionnelle, scolaire et sociale des personnes handicapées de la Ville de Rivière-du-Loup.

Elle s'inspire des documents produits par le ministère des Transports
— feuillet du projet pilote 2015 —
et la Ville de Saguenay.



AIDE À LA MOBILITÉ MOTORISÉE (AMM)

Pour une circulation
sécuritaire et responsable

Pour les détenteurs et utilisateurs
de fauteuils roulants motorisés,
de triporteurs ou de quadriporteurs



QU'EST-CE QU'UNE AMM?

Sont considérés comme des AMM les triporteurs, les quadriporteurs et les fauteuils roulants motorisés.

C'est un appareil :

- À puissance limitée, conçu pour pallier une incapacité à la marche;
- Conçu pour être utilisé en position assise;
- Équipé de trois ou quatre roues dont les pneus ont un diamètre d'au moins 20 cm;
- D'une largeur maximale de 67,5 cm, d'une longueur maximale de 150 cm et d'un poids maximal de 150 kg.



Quadriporteur



Triporteur



Fauteuil roulant motorisé

CONSIGNES DE CIRCULATION

- S'il y a une piste cyclable disponible, vous devez l'utiliser en priorité;
- En l'absence de piste cyclable, vous devez emprunter le trottoir;
- En l'absence de trottoirs, vous pouvez circuler sur le bord de la route, dans le sens de la circulation;
- En tout temps, évitez de circuler côte à côte et circulez toujours à droite de la voie de circulation;
- Évitez de vous immobiliser sur la voie publique : cherchez plutôt un endroit sécuritaire;
- Abstenez-vous de circuler sur les routes où la vitesse est de plus de 50 km/h et sur les routes de plus de deux voies.

Saviez-vous que toute AMM qui utilise les services d'un transport adapté doit être munie de dispositifs permettant l'ancrage de l'appareil?

IL EST INTERDIT*

- De traverser une intersection en diagonale;
- De conduire avec les facultés affaiblies;
- D'embarquer un passager;
- De remorquer une autre personne ou des objets;
- De modifier une AMM ou d'ajouter des accessoires qui pourraient nuire à la visibilité, au fonctionnement ou à sa conduite;
- De circuler sur la chaussée des routes où la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h.

* Ces interdictions sont émises par le Ministère des Transports du Québec.

Saviez-vous que tout utilisateur d'une AMM qui ne se conforme pas à ces règles est passible d'une amende.